



## WINFARM

### Descriptif du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'assemblée générale du 25 juin 2026

Conformément aux dispositions (i) du règlement délégué n°2016/1052 complétant le règlement européen n°596/2014 par des normes techniques de réglementation concernant notamment les conditions applicables aux programmes de rachat d'actions ainsi que (ii) des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société WINFARM, autorisé par l'assemblée générale du 25 juin 2026.

#### **Nombre de titres de capital détenus par la Société à la date du 23 juin (post clôture) 2026**

Nombre d'actions propres détenues de manière directe et indirecte par la Société : 4 464 représentants 0,22% du capital de la Société.

#### **Nouveau programme de rachat d'actions**

- Autorisation du programme : assemblée générale du 25 juin 2026
- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 200.169 actions), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 4 464 (soit 0,22% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 195 705 actions (soit 9,78% du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.
- Prix maximum d'achat : 20 euros
- Montant maximal du programme : 4.003.380 euros
- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

### Objectifs du programme de rachat d'actions

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action WINFARM, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 25 juin 2026 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

**Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 25 juin 2026 soit jusqu'au 25 décembre 2027.

Le descriptif de ce programme de rachats d'actions est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.winfarm-group.com/>)

## A propos de WINFARM

*Fondé à Loudéac, au cœur de la Bretagne, au début des années 90, le groupe WINFARM est aujourd'hui le premier acteur français proposant aux marchés de l'agriculture, de l'élevage, du cheval et du paysage, un ensemble de prestations de conseil, de service, et de vente à distance de produits et de solutions globales, uniques et intégrées, pour les aider à répondre aux nouveaux défis technologiques, économiques, environnementaux et sociaux de l'agriculture nouvelle génération.*

*Fort d'un large catalogue de plus de 35 000 références (semences, produits d'hygiène et de récolte, ...), dont deux-tiers sont composés de marques propres, WINFARM compte plus de 45 000 clients en Belgique et aux Pays-Bas.*

*Pour plus d'information sur la société : [www.winfarm-group.com](http://www.winfarm-group.com)*

## Contacts :

**WINFARM**

investisseurs@winfarm-group.com

## **SEITOSEI.ACTIFIN**

### **Communication financière**

Benjamin LEHARI

+33 (0) 06 07 30 93 72

[benjamin.lehari@seitosei-actifin.com](mailto:benjamin.lehari@seitosei-actifin.com)

### **Relations presse financière**

Jennifer JULLIA

+33 (0)6 02 08 45 49

[jennifer.jullia@seitosei-actifin.com](mailto:jennifer.jullia@seitosei-actifin.com)